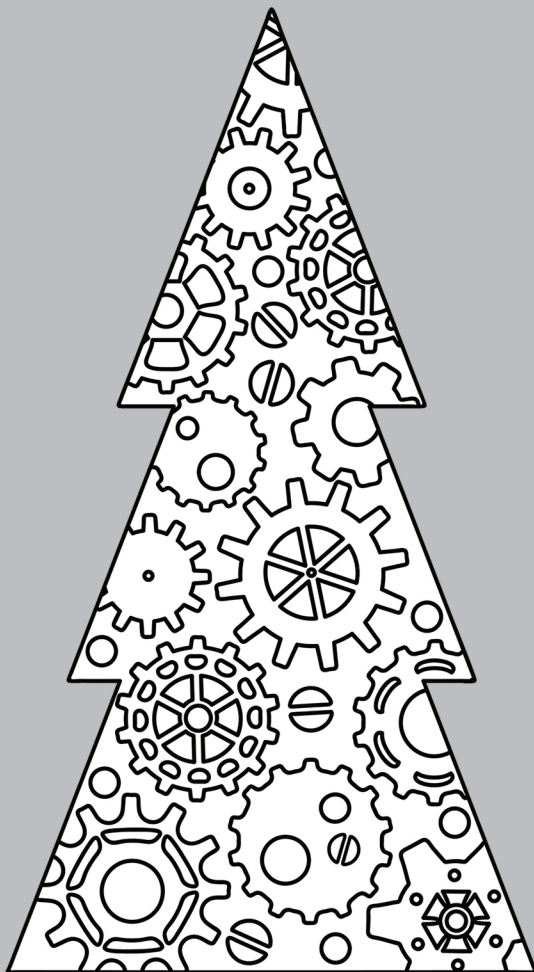




FEDERATION SUISSE DES PROFESSIONNELS DE LA MECANIQUE



INFO-FEDERATION
N°-36/23



AGENDA 2024 FSPM

Renseignements et inscriptions = info@fspm.ch

28.02.24 03.03.24	JOURNÉE	SALON INTERJURASSIEN DE LA FORMATION	CH-MOUTIER
04.03.24 08.03.24	JOURNÉE	SIMODEC Salon du décolletage et de la précision	F-LA ROCHE SUR FORON
25.03.24 28.03.24	JOURNÉE	GLOBAL INDUSTRIE	F- PARIS NORD VILLEPINTE
16.04.24 19.04.24	JOURNÉE	18SIAMS Le salon des microtechniques	CH-MOUTIER
27.04.24	JOURNÉE	EVENT FSPM FNV6 & FNV7	CH-AIGLE
25.05.24	JOURNÉE	67 ^{ÈME} AGOD FSPM – SECTION VD-GE	CH-VD/ A DÉFINIR
03.06.24 07.06.24	JOURNÉE	32BIEMH Advanced Manufacturing Technologies	E-BILBAO
11.06.24 14.06.24	JOURNÉE	EPHJ-EPMT, Salon international de l'horlogerie et microtechnique	CH-GENÈVE
01.10.23 06.10.23	JOURNÉE	Salon des métiers et de la formation 2024	CH-LAUSANNE
09.10.24 12.10.24	JOURNÉE	34BI-MU Machine Tools Exhibition	I-MILANO

Avec la collaboration de :



LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers membres, partenaires,
amis et sympathisants,

L'année 2023 arrive à son terme et c'est le moment de célébrer les accomplissements et succès que notre fédération a vécu avec l'ensemble de tous nos membres. Votre implication a été essentielle à la progression de nos actions et à la réalisation des objectifs que nous nous étions fixés pour l'année qui vient de s'écouler.



Je tiens à exprimer ma gratitude à tous les membres de la FSPM pour leur engagement indéfectible, leur dévouement et leur enthousiasme tout au long de cette année dans les différentes manifestations et dans les diverses sections. Notre visibilité augmente et le réseau qui se crée autour de nous ne cesse de croître. Au moment même où la numérisation des objets augmente année après année, l'on se rend également compte que les échanges humains sont extrêmement importants pour notre bien-être et notre développement personnel et professionnel.

Au sein de la FSPM nous partageons des moments en interagissant avec des personnes d'horizons différents qui nous apportent de nouvelles idées, de nouvelles expériences, qui ne cessent d'enrichir nos connaissances. Nous continuerons d'organiser des Events et des rencontres afin d'échanger un maximum pour que cette dynamique continue d'exister au cœur même de la FSPM et que nos membres puissent également s'exprimer et faire partager leurs expériences.

Nous continuons de chercher à renforcer et changer nos membres au sein du Comité Central afin de redonner sans cesse un nouvel élan.

Pour conclure cette lecture, je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et une année 2024 prospère et pleine de succès et de santé.

Merci à chacune et chacun d'entre vous pour votre précieuse contribution et votre soutien sans faille.

Bonne année à tous et bonne lecture.

Votre président, Antonio Legaz.



FSPM

FÉDÉRATION SUISSE DES PROFESSIONNELS DE LA MÉCANIQUE

FÉDÉRATION SUISSE DES PROF

**LE NOUVEAU SITE EST EN
LIGNE DEPUIS PEU.**

**N'HÉSITÉZ PLUS ET
DEMANDEZ DÈS MAINTENANT
VOTRE ACCÈS.**

**VOUS POURREZ PROFITER
DE NOMBREUX
AVANTAGES...**

INFO@FSPM.CH

WWW.FSPM.CH

Chers membres et amis,

La mécanique, c'est quoi ?

On dit souvent que c'est une *Science de la construction et du fonctionnement des machines*.

Pour moi, depuis ma plus tendre enfance, elle représentait le progrès, la matérialisation du génie, l'outil indispensable pour l'approche de la connaissance. J'en étais fasciné et c'est ainsi que je me suis orienté vers l'approche de cette discipline de manière continue.

Une pratique qui vécut ses débuts comme amateur dans le démontage et le remontage (quand j'y arrivais !) de tout ce qui se présentait à moi. Plus tard, quand il s'est agi de choisir une voie professionnelle, c'est tout naturellement que j'ai entrepris des formations dans ce vaste domaine.

Aujourd'hui, avec le recul de plus de 50 ans de complicité, je ne regrette rien et surtout je m'aperçois que cette science reste toujours en première ligne de tout développement industriel. Elle continue de me fasciner et j'aimerais que la vie me donne encore bien des années pour que je puisse découvrir d'autres facettes de ce savoir-faire à l'aube de l'intelligence artificielle (IA) nous préparant à la cinquième révolution industrielle !

Mais l'âge est là ! Irrémédiablement, il nous oblige à des concessions comme celle de ne plus faire partie des avant-postes tout en gardant un œil avisé sur ce qui se passe. Ainsi, j'ai décidé de me retirer du comité central de la FSPM car je ne me sentais plus être assez aux affaires pour apporter l'énergie toute professionnelle à la défense des formations de la mécanique.

Dans ce moment de séparation mais pas de divorce, j'aimerais encore vous dire tout le plaisir que j'ai connu dans ces années vécues à vos côtés. Mes remerciements vont à l'ensemble des membres du comité central comme à ceux des présidents de sections.

Je quitte le comité central mais je reste un fervent défenseur de tous les domaines couverts par les métiers de la mécanique. Plus conforme à mon âge avancé, je vais maintenant me tourner vers la sauvegarde de la mémoire industrielle de nos régions. Je vais le faire dans la création d'un « tiers lieu » au Val-de-Travers, espace de rencontres et d'échanges dans l'ensemble des secteurs de l'industrie et de l'artisanat.

Pour la fédération, pour ses membres, je formule mes meilleurs vœux dans la poursuite de ses missions. Longue vie à la FSPM.

Daniel Huguenin-Dumittan/5 novembre 2023



L'IdO devient de plus en plus simple et abordable

L'internet des objets (IdO) et l'internet industriel des objets (IidO) ne sont plus des notions utopiques, la technique n'est plus hautement complexe et sujette aux erreurs. Les applications et systèmes sont développés et standardisés au point de fonctionner plus simplement et de ne plus être trop chers.

Interview: Monica Hotz

Samuel Vuadens, vous êtes le CEO de la société CHIRON Swiss SA (anciennement MECATIS SA), développeur de la petite fraiseuse haute vitesse à 5 axes Micro5, qui a obtenu en 2018 le label «Efficient Solution» de Solar Impulse, et fondateur de la plateforme de coopération numérique Factory5 qui a démarré en 2017. Pourriez-vous décrire rapidement l'idée derrière Factory5?

Samuel Vuadens: Ce fut un processus. Nous avons d'abord développé Micro5, puis le robot de chargement et de déchargement Feed5. Autour de cela, nous avons développé la plateforme Factory5 pour la vente.

La philosophie derrière Factory5: les experts et compétences de l'industrie se réunissent en un lieu virtuel, sur une plateforme, afin de mettre leur expertise de manière concentrée à la disposition des clients. Cela englobe, outre les compétences de fabrication – conception, fabrication, mesure, maintenance – également des applications de management telles que MRP, CRM, HR et même l'automatisation de campagnes de marketing. Et bien entendu des machines „smart“ telles que la Micro5.

Factory5 rassemble des outils de fabrication intelligents qui, en combinaison avec d'autres éléments, forment un propre écosystème: www.factory5.tech – une usine tant physique que numérique avec la vision d'un monde industriel plus vert, plus intelligent et mieux interconnecté.

Non seulement vos propres produits sont donc proposés et interconnectés sur cette plateforme, mais aussi ceux d'autres entreprises?

Le but est de proposer également des produits de nos partenaires. Actuellement, environ 300 produits sont disponibles sur Factory5.

Quelles sont les étapes préparatoires qu'une PME-MEM doit franchir pour être prête pour l'IdO?

Il existe maintenant des produits standards chez tous les fournisseurs. Je recommande aux PME d'acquérir un produit standard qui réponde le mieux à ses propres besoins. Développer ou faire développer un produit propre ne vaut la peine que pour les grandes entreprises. L'important est de trouver une société à qui l'on fasse confiance.

Il importe aussi de garantir, chez la société sélectionnée, que l'on puisse emporter ses propres données, au cas où l'on souhaiterait peut-être changer plus tard de fournisseur. Actuellement, c'est généralement possible – on reçoit les données sous forme de fichier csv. Mais il faut être sûr, autrement, on perd toutes les données.

Comment savoir si je puis me fier à une société?

Quelques sociétés se sont déjà fait un nom et peuvent présenter des références. En outre, on connaît peut-être quelqu'un qui a déjà coopéré avec succès avec une société. Et on peut s'entretenir avec le vendeur et voir comment le système est conçu.

Pourriez-vous citer encore un exemple réussi de système IdO?

Je trouve que la société Sylvac d'Yverdon fait cela très bien. Elle est spécialisée dans le développement, la conception et la fabrication de systèmes et appareils de mesure numériques pour l'industrie et a développé des instruments «IoT ready». Ceux-ci peuvent communiquer avec d'autres appareils par Bluetooth.

Sylvac a en outre fondé la Swiss Measurement Academy (SMACA SA), un centre de formation suisse basé sur une pédagogie innovante, qui met au premier plan l'apprentissage par la pratique dans le cadre d'une école-atelier. Je ne puis que la recommander. Chaque étudiant développe ses compétences dans la profession de la mesure et de l'évaluation statistique en travaillant avec ses propres données qu'il a rassemblées. On y montre comment numérisation et IdO fonctionnent dans le domaine de la mesure. Et la mesure est une condition primordiale pour nous autres PME-MEM.

Qu'en est-il des interfaces permettant aux différents appareils de communiquer entre eux? Faut-il actuellement une IoT-Box ou quelque chose de ce genre?

Nos produits n'ont pas besoin d'une IoT-Box. Ils sont en soi compatibles avec l'IdO et communiquent les uns avec les autres. Il en va désormais de même pour la plupart des produits. Le maniement devient de plus en plus simple, les produits de plus en plus abordables également pour les PME.



Que dites-vous au CEO d'une PME-MEM qui pense que l'IdO n'a pas d'importance pour lui ou n'est du moins pas une des premières priorités?

C'est une erreur que de penser ainsi – il faut être prudent avec une telle déclaration. Il est judicieux de se demander combien d'argent on dépense mais il faut aussi voir combien on peut économiser par une nouvelle acquisition. L'IdO fait économiser beaucoup de temps et le temps, c'est de l'argent. Un exemple: on peut actuellement régler avec le Smartphone énormément de choses qui prendraient autrement beaucoup de temps. Il en va de même avec l'IdO pour l'industrie. Les jeunes voudraient actuellement travailler ainsi. Avec les produits de Sylvac par exemple, on peut suivre les mesures par une appli.

Où en est la Suisse du point de vue IdO et lidO en comparaison internationale?

Je n'ai pas de chiffres concrets à ce sujet et ne puis parler que d'un sentiment: j'étais à Chicago l'année dernière et ai constaté que les Américains étaient beaucoup plus rapides que nous. Ils s'enthousiasment plus vite pour un projet IdO et sont beaucoup moins réticents à l'essayer et à l'utiliser tout simplement. Je dirais qu'en Suisse, nous sommes dans le milieu – comme il convient à des Suisses normaux ...

C'est peut-être aussi une question de générations. Il se peut qu'un propriétaire de société qui prendra prochainement sa retraite ne veuille plus s'en occuper. Mais son successeur utilisera l'IdO.

Au comité de Swissmechanic, vous êtes responsable du sujet de l'innovation. Quelle est votre vision pour les PME-MEM suisses au niveau Industrie 4.0?

C'est en raison de cette vision que nous proposons cet atelier chez Swissmechanic. Nous voulons montrer à nos PME-MEM des exemples de la manière dont fonctionne l'IdO. C'est un début. Qui s'y intéresse peut toujours approfondir davantage.

Je souhaiterais d'une manière générale qu'il soit plus simple pour les PME-MEM de développer une idée pour en faire une innovation et un produit. Il serait beau que l'état n'assiste pas que les hautes écoles dans le développement d'innovations (par exemple via Innosuisse), mais aussi des PME.

Quel est votre avis quant à la cybersécurité dans l'IdO? Si de plus en plus d'appareils sont interconnectés par Bluetooth, Wifi et Clouds, il sera plus facile pour les arnaqueurs de pénétrer dans les systèmes et de faire des dégâts ou de voler des données.

Je considère que c'est la tâche des directeurs d'entreprise de veiller à ce que les collaborateurs se perfectionnent constamment aussi dans le domaine de la cybersécurité. Tous les collaborateurs devraient connaître les règles de base de l'utilisation des applications informatiques et fréquenter pour cela des ateliers.

MEMBRES ENTREPRISES

SWISSMEM

WALTER TOOLS

LEON JACCARD SA

TRIAG

KAUFMANN

BRUTSCH RUEGGER METALS

PRECI-EROSION

ALPIN MECANIQUE

SMC

CPNE

SWISSMACHINES

CNIP

RUBIS CONTROLE

DANY 6 FILS

RENAUD

JD BOTTERON

GIM

GIROD INSTRUMENTS

ELECTROTECHNIQUE PELLEGRINI

RIBEAUD AFFUTAGES

SPRINGMANN

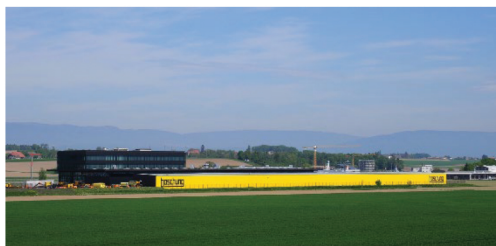
MITUTOYO SUISSE

BRUTSCH RUEGGER TOOLS



Visite de la société BTC

BOSCHUNG TECHNOLOGY CENTER



La Commission Technique VD-GE de la FSPM a organisé une visite de l'entreprise BTC (BOSCHUNG TECHNOLOGY CENTER), à l'Aéropôle 108 à Payerne, le mercredi 15 novembre 2023 à 14h00.

BTC est une entreprise familiale de renommée mondiale qui a commencé comme une petite entreprise de construction d'équipements pour faire face aux défis climatiques de la Suisse.

A l'âge de 25 ans seulement, Marcel Boschung Senior, dans l'arrière-salle de son garage à Schmitten, en Suisse, innove et développe une technologie qui deviendra plus tard la leader mondial en Surface Condition Management. Aujourd'hui, elle est devenue le premier acteur mondial de l'industrie en proposant un engagement constant en faveur de l'innovation pour le progrès de la technologie et de la sécurité.

En 2023, Boschung offre une gamme sans précédent d'équipements trans-saisonniers permettant, année après année, de redéfinir ce qui est possible et s'enorgueillit d'un génie collectif de plus de 150 personnes à son siège en Suisse et plus de 700 dans ses 12 bureaux répartis dans 11 pays du monde.

Les routes et les surfaces des aéroports les plus importants, des autoroutes les plus fréquentées et des villes et municipalités les plus visitées sont nettoyées grâce à leurs réalisations à la pointe de la technologie.

(informations issues de : <https://www.boschung.com/fr/company/>)



Un grand merci à la Commission Technique VD-GE de la FSPM pour l'organisation de cette intéressante visite de plus de deux heures et aux orateurs de Boschung pour leurs riches et passionnantes explications.

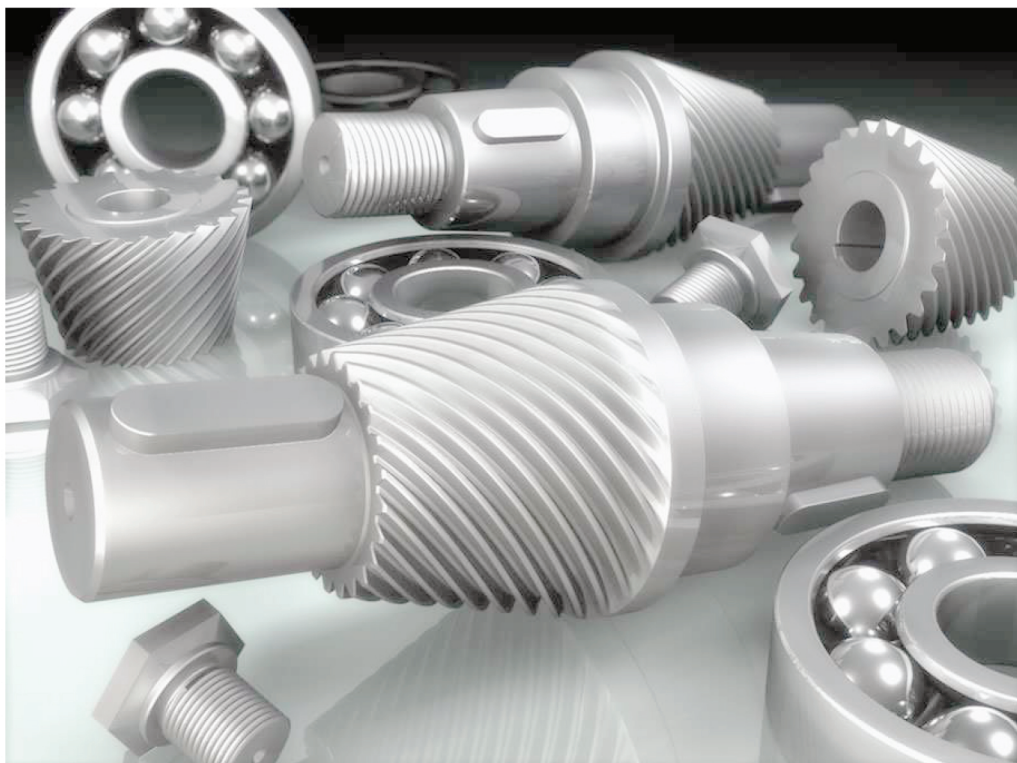
Un merci tout particulier à Maurice Jacot, membre d'honneur de la FSPM, qui a participé à sa dernière organisation de visite au sein de la Commission Technique VD-GE, puisqu'il a présenté sa démission dans cette dernière au 31 décembre prochain.

Christian Carrard
Secrétaire comité central



SPONSORS QCM

QCM.FSPM.CH



focusMEM.ch
 BERUFBILDUNG SCHWEIZ
 FORMATION PROFESSIONNELLE SUISSE
 FORMAZIONE PROFESSIONALE SVIZZERA

hftm Ecole Supérieure Technique Mittelland / Deviens Diplômé-e Technicien-ne ES
 Formation axée pratique / Cours en français ou bilingue fr-alle.
 En dual (2 soirs) ou à plein temps (lu à je) / Collaborations à l'étranger

SM **SWISSMECHANIC**

FESTO
 Des solutions innovantes

SWISSMEM
 Formation professionnelle

S'engage pour la relève
 Votre centre de compétences et de services
 pour la formation professionnelle de base

GIM-CH GROUPEMENT SUISSE
 DE L'INDUSTRIE MÉCANIQUE

**Brütsch-Rüegger
 Tools**

Courrier des lecteurs

Dans l'Info-Fédé 35/2023 nous vous avons proposé une nouvelle rubrique intitulée « Courrier des lecteurs ».

Mais de quoi s'agit-il exactement ?!

L'encyclopédie Wikipédia donne la définition suivante :

« Le courrier des lecteurs désigne, dans la presse écrite, de manière générale, les courriers adressés par les lecteurs d'un magazine ou journal à la rédaction. Ces courriers peuvent être à l'attention des autres lecteurs, ou bien à la rédaction qui peut en publier tout ou partie du contenu ».

Il s'agit d'une pratique courante en science de l'information et de la communication.

- Vous avez une opinion, un avis, un renseignement à communiquer !
- Vous avez envie de partager une information suite à une visite ou vous exprimer sur un article qui vous a interpellé !
- Vous avez un souhait, une idée à transmettre au comité de la FSPM !

Alors n'hésitez pas à nous écrire par courriel sous info@fspm.ch.

Souhaitant rendre encore plus active et attractive notre Info-Fédé dans le futur, nous comptons sur votre réactivité et intérêt, afin de rendre vivante et dynamique cette nouvelle rubrique.

Le comité central





Le Centre de formation des métiers de la mécanique, YMECA, a été inauguré sur le site d'Y - Parc à Yverdon-les-Bains le premier septembre dernier. L'événement a rassemblé près de 250 invités lors de la cérémonie officielle, suivie le lendemain par une journée portes ouvertes qui a attiré environ 1'000 visiteurs enthousiastes.

Depuis quelques semaines, formateurs, apprentis et participants aux formations continues ont investi les infrastructures ultramodernes d'YMECA, créant un sentiment d'exaltation générale. Le bâtiment est à la pointe de la technologie et intègre des solutions de durabilité.

Pour réaliser cette vision pharaonique, plus de 7 ans de travaux ont été nécessaires, des premières études préliminaires jusqu'à l'inauguration. Tous les partenaires impliqués dans ce projet colossal, notamment le Fond interprofessionnel de prévoyance (FIP) du Centre patronal, maître d'ouvrage et propriétaire du site, l'Union professionnelle suisse de l'automobile section Vaud (UPSA-VD), initiatrice du projet, le Groupement suisse de l'Industrie des Machines (GIM-CH), partenaire de la première heure, l'association 2Roues Suisse section romande, ainsi que les 33 entreprises ayant participé au chantier, ont réussi à respecter les délais malgré les défis imposés par le Covid-19 et la pénurie de matériaux.

Lors de l'inauguration, Samuel VUADENS, président du GIM et Alain NICOLET, vice-président du GIM et président de la Commission du centre de formation, ont souligné l'importance cruciale du projet pour la Romandie qui dispose désormais d'un pôle des métiers de la mécanique et d'un instrument exceptionnel pour valoriser la formation duale."

Le chef du département de l'éducation et de la formation, le conseiller d'Etat Frédéric BORLOZ, s'est réjoui de la construction de ce nouvel outil au service des professions qui ont fait la réputation du canton de Vaud mais surtout de l'image moderne et orientée vers le futur qu'il donne des métiers de la mécanique. Et de rappeler que dans ce domaine, comme dans toutes les autres branches, le CFC n'est qu'une étape vers des possibilités infinies de formations continues et qu'existent de nombreuses passerelles vers la maturité professionnelle et les hautes écoles y compris pour celles et ceux qui n'auraient pas fait le gymnase.

Alain NICOLET a également rappelé que les métiers de la mécanique offrent aux jeunes des carrières passionnantes et une employabilité garantie, notamment en raison de la pénurie de main d'œuvre qualifiée qui sévit dans ce secteur.

Florian FERRARI, architecte du bâtiment, a rappelé les défis techniques à affronter lorsqu'il s'est agi d'implanter un bâtiment de 6 étages, d'une surface au sol 2'975 m², sur un ancien marais.

Les contraintes liées au plan de quartier ont été intégrées et tout l'espace disponible utile a pu être utilisé pour offrir aux apprentis et aux professionnels des salles de cours et des ateliers vastes et lumineux, à la pointe de la technologie, confortables et répondant à toutes les normes de sécurité.

Après un déménagement titanesque, ayant nécessité pas moins de 50 camions pour acheminer les machines de plusieurs tonnes, le centre de formation du GIM a pris possession de ses locaux sous la direction d'Ignazio MUNAFO. Le nouveau Directeur du centre de formation du GIM se réjouit d'accueillir les premières volées dans ce nouvel écrin où neuf métiers seront désormais enseignés.

Yverdon-Les-Bains, 15 novembre 2023



Contacts

Ignazio MUNAFO, Directeur du centre de formation du GIM

Av des sciences 17

1400 Yverdon-les-Bains

Tél- 024 423 33 34

i.munaf@gim.swiss

Pierre-Michel VIDOUDEZ, Secrétaire général du GIM

Tél. 058 796 33 40

pmvidoudez@centrepatronal.ch

Le Centre de formation du GIM a été créé en 1989 par le Groupement suisse de l'Industrie des Machines (GIM) dans le but principal de dispenser les cours interentreprises (CIE) aux apprentis du canton de Vaud durant les deux premières années, jusqu'aux examens partiels. Il accueille chaque année environ 300 personnes en formation sur son site à Yverdon-les-Bains.

Le nouveau centre est équipé de toutes les infrastructures modernes nécessaires à une formation (théorique et pratique) répondant parfaitement aux exigences des métiers techniques de l'industrie.



La formation des apprentis - un investissement rentable

De l'apprenti au spécialiste important pour l'économie et la société. Investissez dans l'avenir et formez des apprentis - cela en vaut la peine! Pour former de tels spécialistes, vous avez besoin d'une équipe motivée disposant de l'expérience professionnelle nécessaire, de formatrices et formateurs qualifiés et de places de travail adéquats pour les apprentis.

Sept bonnes raisons de former des apprentis

Les apprentissages professionnels de l'industrie MEM sont en phase avec la révolution numérique et mènent vers une carrière évolutive dans le segment high-tech. Les experts dans le domaine industriel technique sont très recherchés et ont d'excellentes perspectives d'avenir.



1. La compétence des collaboratrices et des collaborateurs est un facteur décisif dans la réussite d'une entreprise. La formation d'une relève qualifiée assure la compétitivité et donc l'avenir de l'entreprise et de la branche.
2. La formation des apprentis est un investissement rentable pour les entreprises dès l'apprentissage: les apprentis fournissent un travail productif.
3. La formation des jeunes professionnels assure à l'entreprise une structure d'âge équilibrée et contribue à une bonne ambiance de travail.
4. La formation à la pratique professionnelle en entreprise peut être adaptée rapidement et de façon flexible aux nouveaux besoins de l'entreprise. Les apprentis acquièrent exactement les compétences dont l'entreprise a besoin.
5. La formation des apprentis renforce l'image de l'entreprise auprès des clients et de l'opinion publique.
6. L'apprentissage professionnel représente une source de relève idéale pour les hautes écoles spécialisées, les écoles techniques et d'autres formations continues. La forte identification des apprentis avec leur entreprise formatrice les encourage à y retourner plus tard.
7. La formation professionnelle duale est de meilleure qualité, mieux orientée vers les besoins de l'entreprise, plus axée sur la pratique, plus flexible et meilleur marché que les cursus purement scolaires. En formant des apprentis, les entreprises assurent la continuité du système de formation professionnelle suisse et assument ainsi une importante responsabilité sociale.



Devenir une entreprise formatrice

Désirez-vous à l'avenir former des apprentis dans votre entreprise? Ce graphique montre comment devenir une entreprise formatrice en neuf étapes.



1. Motivation: Il est essentiel que l'entreprise soit motivée à former des apprentis.



2. Informer: Parmi les apprentissages professionnels Swissmem réglementés, quels sont ceux qui conviennent aux principaux domaines d'activité de votre entreprise? Vous trouverez les informations fondamentales dans les descriptions des professions. Des informations plus détaillées sont fournies dans les différentes ordonnances sur la formation professionnelle initiale. Des stages modèles vous fournissent des informations détaillées sur le contenu de la formation, notamment dans les guides relatifs aux différents métiers d'apprentissage.



3. Définir les places d'apprentissage: Il est recommandé de définir des places d'apprentissage appropriées dans l'entreprise et, le cas échéant, de les faire approuver.



4. Clarifier les questions: Pour toute question concernant la formation professionnelle initiale, veuillez vous adresser à Swissmem Formation professionnelle, à l'Office de la formation professionnelle ou à une entreprise ayant de l'expérience au niveau de la formation.



5. Soumettre les formulaires: Une demande d'autorisation de formation doit être soumise à l'Office cantonal de la formation professionnelle. Un

inspecteur professionnel cantonal visite l'entreprise et émet l'autorisation de formation, pour autant que les conditions soient remplies.



6. Recherche d'apprentis: Vous pouvez trouver des apprentis soit sur la liste d'apprentissage des cantons, soit sur Internet ou par le biais d'annonces ou d'affiches dans votre entreprise etc. Les offices cantonaux d'orientation professionnelle tiennent généralement une liste des places d'apprentissage vacantes sur laquelle vous pouvez y inscrire votre entreprise. www.orientation.ch



7. Désigner les formateurs/formatrices: L'entreprise désigne la personne responsable de la formation et lui fait suivre une formation de formateur professionnel correspondante. Offres de formation et conseil: www.swissmem-academy.ch



8. Elaborer un plan de formation: La personne responsable de la formation élabore un programme de formation individuel pour l'apprenti sur la base du cours modèle adapté à la profession.



9. Conclure un contrat d'apprentissage: Les partenaires du contrat d'apprentissage (apprenti, représentants juridiques et employeur) signent le contrat d'apprentissage et le font approuver par l'Office cantonal de la formation professionnelle.



Economie et services: article juridique

La loi suisse révisée sur la protection des données

Le présent article traite de nouveautés sélectionnées de la loi suisse révisée sur la protection des données, entrée en vigueur le 1er septembre 2023.

Par Liliane Obrecht, MLaw, doctorante et collaboratrice scientifique à la faculté de droit de l'Université de Bâle (chaire du professeur Braun Binder)

Situation de départ

Le législateur suisse a entièrement révisé la loi de 1992 sur la protection des données. La nouvelle loi sur la protection des données (LPD) et les dispositions d'exécution correspondantes dans la nouvelle Ordonnance sur la protection des données (OPDo) sont entrées en vigueur le 1er septembre 2023. La révision complète de la LPD était nécessaire en particulier afin d'être compatible avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union Européenne (UE) et ainsi de conserver leur compétitivité aux entreprises suisses. Ceci est indispensable afin de garantir la libre circulation des données avec l'UE. Les entreprises privées déjà conformes au RGPD ne seront donc confrontées qu'à de petites adaptations. Les principes de la LPD restent inchangés; cependant, la protection des données joue un rôle de plus en plus important au vu du développement numérique et du traitement des données qui en résulte.

Quelles sont les données protégées?

Désormais, la LPD ne protège plus que le traitement des données personnelles des personnes physiques (art. 2 al. 1 LPD). Les données de personnes morales (par ex. Sàrl ou SA) ne sont plus touchées. Les données personnelles sont toutes les indications qui se rapportent à une personne physique déterminée ou déterminable (art. 5 let. a LPD). Cela concerne pratiquement tout traitement de données personnelles: de la collecte à l'effacement.

Compréhension des rôles en matière de protection des données

La LPD fait que différents rôles sont redéfinis ou nouveaux. Par rapport à la RGPD – qui a souvent une grande pertinence pour les entreprises suisses – la terminologie peut provoquer la confusion. La définition des rôles est cependant déterminante pour les obligations en matière de protection des données.

LPD	Signification	RGPD
«Responsable du traitement» (art. 5 let. j)	Qui décide du but et des moyens de traitement des données personnelles.	«Responsable du traitement» (art. 4 ch. 7)
«Sous-traitant» (art. 5 let. k)	Qui traite des données personnelles sur ordre du responsable.	«Sous-traitant» (art. 4 ch. 8)
«Représentant» (art. 14)	Qui compte à l'UE comme représentant d'un responsable en Suisse (et vice-versa).	«Représentant» (art. 4 ch. 17)
«Conseiller à la protection des données» (art. 10)	Qui conseille et forme le responsable et assiste dans l'application des prescriptions de protection des données.	«Délégué à la protection des données» (art. 37 al. 1)
«Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence» (PFPDT, art. 43 ss.)	Qui enquête sur les violations des règles de protection des données.	«Autorités de contrôle indépendantes» (art. 51 ss.)

- *Recommandation: Être à tout moment du traitement de données conscient de la répartition des rôles du point de vue de la loi sur la protection des données.*

Concernant le sous-traitant

Si une entreprise charge un tiers d'un traitement de données personnelles, le responsable du traitement doit conclure avec ce tiers (sous-traitant) un accord de traitement du mandat (art. 9 LPD).

- *Recommandation: Lorsque des données personnelles sont communiquées à des tiers, les rôles de protection des données doivent d'abord être définis. Le cas échéant, il n'y a pas du tout de sous-traitant.*

Concernant le conseiller à la protection des données

Le conseiller à la protection des données assume une fonction consultative. Il doit s'occuper des questions de protection des données dans l'organisation. Pour les responsables du traitement privés, 19



la désignation d'une telle personne est facultative. Il est cependant avantageux de définir un tel rôle. Cela permet de mettre en évidence qui est la personne de contact pour les personnes concernées.

- *Recommandation 1: Le conseiller à la protection des données ne doit pas recevoir d'instructions et doit être compétent. Dans ces conditions, des responsables du traitement privés peuvent, à la place du PFPDT, consulter leur conseiller en matière de protection des données si une évaluation consécutive de protection des données indique qu'un traitement planifié entraîne un grand risque pour la personnalité de la personne concernée.*
- *Recommandation 2: Les petites entreprises en particulier peuvent, pour cette fonction, avoir recours à des prestataires de service externes.*

Devoir d'information lors de toute collecte de données personnelles

Désormais, le responsable du traitement doit mettre à la disposition des personnes concernées, lors de toute collecte prévue de données personnelles, certaines informations sur le traitement de leurs données personnelles. Cette obligation d'information n'est cependant que peu concrétisée.

- *Vis-à-vis de qui cette obligation d'information est-elle applicable? Par exemple vis-à-vis de collaborateurs, de clients ou visiteurs de sites web.*
- *Quelles informations faut-il mentionner? Par exemple le but du traitement, la personne responsable ou les personnes ou pays où les données personnelles seront communiquées.*
- *Comment peuvent-elles être mises en pratique? Par exemple dans des déclarations générales de protection des données.*

Registre des activités de traitement

La LPD introduit l'obligation, pour le responsable du traitement et le sous-traitant, de tenir chacun un registre de tous les traitements de données personnelles. Les entreprises de moins de 250 collaborateurs sont exemptées de cette obligation si (1) elles ne traitent pas de grandes quantités de données personnelles particulièrement sensibles et (2) il n'y a pas de profilage à haut risque. Le profilage est le type de traitement automatisé de données personnelles qui aboutit à ce que certains aspects personnels relatifs à une personne physique sont évalués (art. 5 let. f LPD). Le risque est élevé s'il s'agit d'aspects importants de la personnalité (art. 5 let. g LPD).

- *Recommandation: Saisir l'état actuel des activités pertinentes de traitement – par exemple en établissant un tableau Excel ou en ayant recours à des solutions à base de logiciel.*

Analyse d'impact relative à la protection des données personnelles

Le responsable du traitement établit au préalable une analyse d'impact relative à la protection des données personnelles (EIPD) si un traitement de données personnelles peut entraîner un haut risque pour la personnalité (ou les droits fondamentaux) de la personne concernée. Un haut risque découle par exemple de la manière et de l'étendue des données traitées, du type de traitement ou de la possibilité d'accès par un grand nombre de personnes.

- *Recommandation 1: Effectuer l'EIPD le plus tôt possible, c'est-à-dire dès que les informations nécessaires sont disponibles.*
- *Recommandation 2: Implémentation d'un processus EIPD interne standardisé.*

Annnonce des violations de la sécurité des données

La LPD prévoit désormais que le responsable doit annoncer au PFPDT une violation de la sécurité des données dans la mesure où celle-ci aboutit à un risque élevé pour la personnalité (ou les droits fondamentaux) de la personne concernée (art. 24 al. 1 LPD).

Comment peut-on juger de la gravité des conséquences potentielles?

- Type de violation de la sécurité des données (par ex. effacement des données ou accès non autorisé);
- La sensibilité des données concernées (des données personnelles sensibles sont-elles touchées?);
- La personne concernée (des groupes vulnérables comme par exemple des enfants sont-ils touchés?);
- La personne du responsable du traitement (s'il s'agit par exemple d'un service de santé publique, ceci peut avoir des conséquences bien plus importantes pour la personne concernée que s'il s'agit d'une entreprise industrielle).
- Attention: un grand nombre de personnes concernées n'entraîne pas automatiquement un risque élevé pour la personnalité (ou les droits fondamentaux), mais peut être un indice.

Le responsable du traitement annonce «dans les meilleurs délais». La loi et les dispositions d'exécution de l'ordonnance ne prévoient cependant pas d'indication temporelle précise.

- *Recommandation: Réduire le plus possible le délai d'annonce. On pourra se baser sur le délai de 72 heures selon l'art. 33 al. 1 RGPD.*

Sanctions

La LPD prévoit désormais que les personnes privées, en cas de violation des dispositions de protection des données, peuvent être punies d'une amende pouvant aller jusqu'à 250'000 francs (art. 60–63 LPD). Il convient toutefois de relativiser ce point. D'une part, il faut une intention concernant l'acte punissable. D'autre part, la personne concernée doit déposer une demande – car le PFPDT n'est pas une autorité d'enquête mais n'agit qu'une fois qu'il a été rendu attentif à une infraction aux règles. Mais il faut signaler qu'une infraction aux dispositions de protection des données peut, dans la perception du public, entraîner d'immenses dommages de réputation.

- *Recommandation: Contrôler la conformité de l'entreprise en matière de protection des données, non pas en premier lieu d'après les amendes, mais plutôt par rapport à l'évolution des exigences en matière de traitement des données.*

Contact

Liliane Obrecht, MLaw
 Université de Bâle, Faculté de droit
 Peter Merian-Weg 8, Postfach
 4002 Basel
<https://ius.unibas.ch>
liliane.obrecht@unibas.ch



COMITE CENTRAL & ANNONCEURS

PRESIDENT	LEGAZ Antonio	Tél. privé	032 857 19 52
	Centre du Village 13	Tél. prof.	032 724 90 45
	2043 BOUDEVILLIERS	Mobile	076 448 33 83
		Fax prof.	032 724 90 49
		E-mail	alegaz@rostansuisse.ch

VICE-PRESIDENT	HUGUENIN-DUMITTAN Daniel	Mobile	079 445 65 82
	Chemin de Boveresse 10 2108 COUVET	E-mail	dhumittan@bluewin.ch

COMMUNICATION	GIROD David	Mobile	079 548 29 12
	Rue des Fleurettes 20 1400 YVERDON-LES-BAINS	E-mail	david.girod@brr.ch

SECRETARIAT CENTRAL	CARRARD Christian	Mobile	079 385 65 76
	Pierre de Savoie 49b 1400 YVERDON-LES-BAINS	E-mail	info@fspm.ch

INFO FEDERATION	BEYTRISON Anouck	Mobile	078 620 99 31
	Rue Beau-Soleil 8 3963 CRANS VS	E-mail	info@fspm.ch





Economie et services: Directive sur les machines

Le label CE en construction mécanique

Le label CE a désormais presque complètement évincé le signe suisse de conformité. Bien qu'il ne soit théoriquement pas obligatoire pour les machines mises sur le marché en Suisse, il n'est guère de machine qui puisse se vendre même en Suisse sans label CE. Et lors d'une livraison vers l'UE, un fabricant ne peut de toute manière pas éviter le marquage CE.

Par Dr. Oliver Kirchwehm, directeur de SafetyKon GmbH

Contexte

Par le label CE, un fabricant déclare que son produit est conforme à toutes les prescriptions CE applicables. Le marquage CE incombe intégralement au fabricant lui-même (à part quelques exceptions pour produits particulièrement dangereux), il n'est en principe pas nécessaire d'avoir recours à un institut de contrôle indépendant.

Mais cela ne signifie en aucun cas qu'un fabricant soit autorisé à apposer le label CE à sa guise. Il doit au contraire passer par une procédure d'évaluation de conformité fixée par la loi, ce qui englobe pour l'essentiel l'établissement de certains documents de contrôle et de preuve (dits «documents techniques»).

Bref, un fabricant doit, avant d'apposer le label CE, rassembler certains documents techniques fixés par les différentes prescriptions CE. Sans ces documents techniques, le marquage CE est expressément illégal.

Règlements CE pertinents dans la construction mécanique

La principale prescription CE dans la construction mécanique est la directive européenne sur les machines, qui sera remplacée par l'ordonnance sur les machines en janvier 2027. Mais les prescriptions pertinentes pour le label CE ne s'épuiseront pas pour autant. Il faudra en effet tenir compte régulièrement, pour les machines, de la directive sur la compatibilité électromagnétique, de la directive RoHS, de la directive sur les installations radio, de la directive sur les équipements sous pression, de la directive ATEX et, pour le contenu, de la directive basse tension.

Chaque directive comprend certaines exigences de documents techniques requis pour le marquage CE. Il y faut donc, au début de toute procédure CE, voir quels produits d'une entreprise tombent sous le coup de quelles directives et quels sont les documents techniques qui en découlent.

L'établissement ou la réunion des documents nécessaires devrait être réparti judicieusement dans l'entreprise et intégré à des procédures en cours (par ex. processus de conception ou processus d'approbation d'achat ou de fournisseur). Cela permet d'éviter que les documents CE ne soient

24 établis qu'une fois la machine terminée, entraînant un travail inutile.

Exigences de la directive sur les machines

L'établissement d'une évaluation de risque selon la norme SN EN 12100 est au centre de l'évaluation de conformité sous la directive sur les machines. Par l'évaluation de risque, le fabricant vérifie systématiquement qu'une machine ne présente pas de risques potentiels, il évalue les différents risques et fixe à partir de là le concept nécessaire de réduction de risque de la machine.

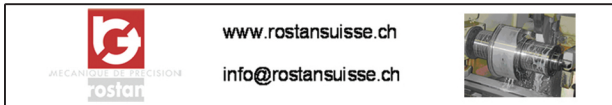
L'évaluation de risque ne doit pas être conçue comme un document obligatoire pour le marquage CE. Elle est en fait un excellent instrument pour élaborer, par une procédure ordonnée et systématique, un concept de sécurité approprié. Cela évite de longues discussions («Nous n'avons pas besoin de scanner laser, il suffit d'un autocollant d'avertissement!», «Non, sans scanner laser, cela ne va pas!») et des coûts inutiles pour la sécurité de la machine («Nous n'avons pas besoin de tout faire 'dans le jaune'»).

Un autre document obligatoire est un mode d'emploi avec certains contenus fixés par la directive sur les machines. Les contenus du mode d'emploi importants pour la sécurité, donc avant tout les avertissements, jouent ici un rôle central. Quant à savoir quels avertissements sont effectivement nécessaires, cela découle encore une fois de l'évaluation de risque – ce qui rend inutile une «américanisation» des modes d'emploi qui prolifère ces dernières années («Plutôt vingt avertissements de trop qu'en oublier un»).

Les autres documents techniques sont de toute façon généralement établis en cours de conception et de production. Il faudrait ici éventuellement citer un contrôle en bonne et due forme de l'équipement électrique: étant donné que les accidents dus à l'électricité continuent d'être en tête de la statistique des accidents mettant la vie en danger dans les entreprises productrices, il y a ici un véritable risque de responsabilité des fabricants. Les contrôles sont donc à prendre au sérieux et à effectuer conformément aux prescriptions ainsi que – surtout – être consignés dans un procès-verbal.

Résumé

Le sujet du «marquage CE» est complexe. D'une part, la procédure d'évaluation de conformité doit être effectuée et documentée en conformité avec la loi, d'autre part, elle ne doit pas dépasser les limites de ce qui est économiquement raisonnable. Souvent, on peut se baser sur des structures d'entreprise existantes. Il suffit alors de documenter sous une autre forme des étapes de toute façon déjà franchies ou de mettre à la disposition des collaborateurs des modèles de documents aussi faciles à adapter que possible. On peut ainsi, pour un surcroît de travail raisonnable, installer une procédure d'évaluation de conformité CE judicieuse qui décharge la conception tout en étant conforme à la loi.



PRESIDENTS

FRIBOURG	RAETZO Anthony	Mobile	079 454 62 72
Nouveau	Riedlisrasse 50	E-mail	a.raetzo@hotmail.fr
Président	3186 Düdingen	E-mail	anthony.raetzo@ch.meggitt.com

JURA-BERNE	GUERREIRO Manuel	Tél. privé	032 926 33 48
	Ferdinand Gonseth 13	Tél. prof.	032 942 43 14
	2615 SONVILIER	Mobile	076 311 08 14
		E-mail	jube@fspm.ch

NEUCHATEL	TREUTHARDT David	Tél. privé	078 855 92 31
	Rue des Noisetiers 6	Tél. prof.	032 886 30 23
	2345 LES BREULEUX	Mobile	078 855 92 31
		E-mail	dtr@rpn.ch

VALAIS	POBELLE Frédéric	Tél. prof.	027 203 31 47
	Ruelle du Manoir 13	Mobile	078 677 78 57
	3960 SIERRE	E-mail	pobelle@alpin-mecanique.ch

VAUD - GENEVE	CASULA Nicolino	Tél. privé	021 691 31 77
	Route du Bois 13	Mobile	076 368 55 82
	1024 ECUBLENS	E-mail	n.casula@bluewin.ch
		E-mail	ncasula@scheuchzer.ch



Un baromètre des tendances industrielles exploré en trois revues



Abonnez-vous...
www.polymedia.ch

NOUVEAUX
TARIFS
2024

Petite bannière :

Frs 200.- par an

Grande bannière :

Frs 250.- par an

Package FSPM :

Frs 1'500.- par an

Le package FSPM comprend :

- o 1 page A5 dans Info-Fédé AGOD (1x /an)
- o 1 article rédactionnel dans tous les autres info-fédé ou informations spéciales
- o Cotisation annuelle à la FSPM
- o Bandeau publicitaire (grande bannière) sur le site internet de la FSPM
- o 2 personnes invitées à l'AGOD

N'hésitez pas contacter M. David Girod, notre responsable de la communication (079 964 61 80), ou un autre membre du comité central de la FSPM, ou nous écrire par courriel sous info@fspm.ch, pour tout renseignement ou demande au sujet de ces contrats de publicité internet.

Le comité central

Ces nouveaux tarifs ont été validés par le comité central et les Présidents de la FSPM le 5 septembre 2023



GIM Groupement suisse
de l'Industrie
des Machines

LA PRÉCISION SUISSE

ADHÉREZ ET PROFITEZ
DE CONTACTS PRIVILÉGIÉS
AVEC DES PROFESSIONNELS
DE L'INDUSTRIE

comme

MEMBRE

Vous développez des relations entre les membres et vis-à-vis de tiers.

Vous êtes entendu lors de la défense de la place industrielle romande.

Vous êtes invité à différents événements.

Vous participez à des expositions en Suisse et à l'étranger à des conditions avantageuses.

Dès 320.-/an

comme

ABONNÉ SMST

**Système management
sécurité au travail**

Vous avez accès à une solution de branche homologuée CFST.

Vous profitez d'un audit gratuit tous les 3 ans.

Vous vous formez en permanence.

Vous avez accès aux fiches techniques relatives à la sécurité d'installations ou de processus.

Dès 300.-/an

comme

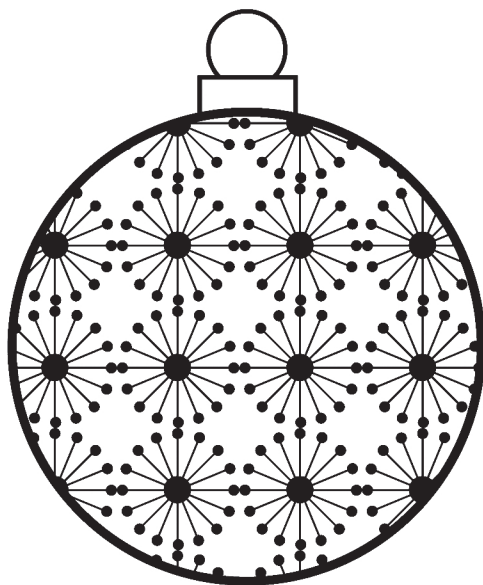
AFFILIÉ FIP

**Fonds interprofessionnel
de prévoyance**

Vous bénéficiez de prestations supérieures à la norme et de cotisations avantageuses.

Vous profitez réellement des résultats financiers du Fonds (pas d'actionnaires à rémunérer).

Vous optez pour un partenaire de confiance qui place les employeurs et les assurés au centre de ses préoccupations.



**JOYEUX NOEL
ET
BONNE ANNEE
2024**





QUINCAILLERIE & ACIER
KAUFMANN

UNE AFFAIRE DE FAMILLE DEPUIS 1864



**LE PARTENAIRE SPÉCIALISÉ
POUR TOUS LES PROFESSIONNELS
DE LA MÉCANIQUE**

Sur 1000 m², venez découvrir la **quincaillerie** avec plus de 25'000 articles en stock ainsi que notre **secteur acier** et **sidérurgie** avec plus de 10'000 positions d'acier !

- ✓ Aciers étirés
- ✓ Aciers inox
- ✓ Aciers spéciaux
- ✓ Aluminium
- ✓ Cuivre ETP
- ✓ Fonte
- ✓ Titane
- ✓ Laiton
- ✓ Maillechort
- ✓ Plastiques

